



Appel à Projets 2018

Enfants, Adolescents et Cancer

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite poursuivre son soutien à des projets de recherche concernant la prise en charge thérapeutique, psychologique et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés au cancer.

La partie de l'appel à projets relatif aux « Adolescents et Cancer » concerne plus particulièrement :

- Le recensement épidémiologique des cancers affectant les Adolescents et les Jeunes Adultes (AJA ; 12-25 ans), lieux et parcours de soins, impact de la prise en charge sur le pronostic.
- L'adaptation et l'évaluation de stratégies thérapeutiques développées pour les AJA.
- L'étude des facteurs de risque et des méthodes de prévention éducative spécifiques aux 12-25 ans.
- L'élaboration de supports d'information et de programmes d'éducation thérapeutique dédiés aux AJA.
- L'évaluation des conséquences psycho-sociales du cancer chez les 12-25 ans, pendant et après le traitement, en particulier sur la scolarisation et la trajectoire professionnelle.

La partie de l'appel à projets relatif aux « Enfants et Cancer » concerne plus particulièrement :

- Les études portant sur les cancers de mauvais pronostic et/ou réfractaires aux traitements existants.
- Les études portant sur les séquelles à moyen et à long terme des traitements.
- Des études ancillaires biologiques attachées à des essais cliniques de Phase II ou III ou centrées sur des biomarqueurs pronostiques.

Les essais thérapeutiques médicamenteux sont exclus de cette partie de l'appel à projets.

Les recherches sur les facteurs de prédisposition à la survenue de cancers dans l'enfance et l'adolescence feront aussi l'objet d'une attention particulière.

L'appel à projets s'adresse aux équipes d'oncologie pédiatrique et d'oncologie médicale adulte des Centres Hospitalo-Universitaires, des Centres de Lutte Contre le Cancer ou des Registres des cancers souhaitant contribuer au développement de recherches et de la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Les subventions demandées peuvent concerner des frais de fonctionnement ou des frais de personnel temporaire (attachés de Recherche Clinique, statisticiens, etc.) Ces frais seront engagés et gérés par l'institution recevant la subvention.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, à partir du 4 janvier 2018. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 5 février 2018.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité des Projets de Recherche « Enfants, Adolescents et Cancer »

- Le porteur du projet
 - Doit consacrer au moins 70 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
 - Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche dans le domaine d'études concerné.
 - Doit travailler en tant que statutaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.
 -
- Les collaborateurs
 - Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.
 - La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- Les moyens octroyés
 - Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
 - La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire pour les enquêtes. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant ou d'un post-doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à projets dédiés.
 - Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue. Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (CNIL, CPP, etc.).

- Engagements vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours.
- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera réalisé qu'à réception de ces documents.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du

4 JANVIER 2018 au 5 FEVRIER 2018.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 18 mai 2018. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 18 mai et le 22 juin 2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique et méthodologique en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. Une copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (CNIL, CCTIRS, CPP, ANSM) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des personnes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des publications de l'équipe depuis 2015 dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement sur papier à en-tête.
9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 22 JUIN 2018 au plus tard

(cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Enfants, Adolescents et Cancer »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	4 janvier 2018
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	5 février 2018
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	18 mai 2018
Date limite de dépôt des dossiers complets :	22 juin 2018
Résultats officiels :	15 octobre 2018

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

recherche@ligue-cancer.net